

Il donne son **accord** pour prendre en soin le patient, après avoir pris connaissance de la charte et signé l'adhésion au réseau.

Il s'assure que l'activité physique effectuée est bien supportée par le patient après les séances et en réajuste le niveau si nécessaire, en se référant à l'évaluation initiale.

Il renseigne le **dossier de soins partagés** (*feuille de liaison interprofessionnelle*) en précisant les points de vigilance identifiés.

L'éducateur APA a un rôle **d'éducation** au travers :

- des exercices proposés en fonction de l'évaluation initiale, en apprenant au patient à tenir compte des signes de limitation à l'effort (*en se référant à la feuille synthèse de réadaptation en centre spécialisé*).
- de l'incitation à poursuivre régulièrement une activité physique en dehors de la présence d'un thérapeute.
- De la gestion des gestes de la vie courante en attirant l'attention du patient sur ce qu'il peut faire et ce qu'il vaut mieux éviter de faire.

Il prévient la perte progressive d'autonomie dans la vie quotidienne.

Il informe éventuellement l'entourage sur les capacités physiques du patient et l'encourage à soutenir le patient.

Il pourra, après avoir bénéficié d'une **formation** adéquate (40hETP), assurer l'animation de BEP ou de séances d'éducation individuelles et/ou collectives destinées aux patients du réseau.

Il participe s'il le souhaite aux formations continues organisées par le réseau sur la prise en soin et l'éducation du patient insuffisant cardiaque.